

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00955

Numéro SIREN : 800 641 409

Nom ou dénomination : 2 C POMPAGE

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2022 sous le numéro de dépôt 13650

2 C POMPAGE

*Société par actions simplifiée au capital de 102.000 euros
Siège social : 51, chemin de Fauveau – 78670 VILLENES-SUR-SEINE
RCS VERSAILLES 800 641 409*

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/06/2022

**L'an deux mille vingt deux
Le 15 Juin 2022
A 17 heures**

Les associés de la société 2 C POMPAGE, société par actions simplifiée au capital de 102.000 € divisé en 200 actions de même catégorie, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlos FRADIQUE en sa qualité de Président.

Monsieur Christophe FRADIQUE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence et la liste des actionnaires ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées ;
- le texte des projets de résolutions.



Le Président rappelle que la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance, publiée au journal officiel le 11 août 2018, a procédé à certaines simplifications dans divers domaines du droit des sociétés et a notamment supprimé l'obligation pour les petites entreprises d'établir un rapport de gestion. La société 2C POMPAGE répondant aux critères définissant les petites entreprises, le Président n'a donc pas établi de rapport de gestion cette année.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- affectation du résultat de l'exercice,
- rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- prise d'acte de la démission du Président,
- nomination d'un nouveau Président,
- rémunération du nouveau Président,
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport spécial sur les conventions réglementées afférent audit exercice et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

..*.*.*.*.*.*

PREMIERE RESOLUTION (APPROBATION DES COMPTES-DEPENSES SOMPTUAIRES-QUITUS)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes annuels lesquels font apparaître un bénéfice de 26.226 €.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 28.564 euros (amortissements excédentaires et autre amortissements non déductibles, et taxe sur les véhicules de sociétés).

R
cb

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION (AFFECTATION DU RESULTAT)

L'assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 26.226 €, de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau :	48.533 €
Résultat de l'exercice :	26.226 €

Bénéfice distribuable :	74.759 €

Affectation du résultat :

Dotation de la réserve légale de 5 % :	1.311 €
<i>La réserve légale serait ainsi portée de 3.015 € à 4.326 €</i>	
Le solde au poste Report à nouveau :	24.915 €
<i>Le poste « Report à nouveau » serait ainsi porté de 48.533 € à 73.448 €</i>	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 179.775 €.

L'assemblée générale prend acte les distributions de dividendes suivantes ont été réalisées au titre des trois derniers exercices :

- . exercice clos au 31.12.2018 : néant
- . exercice clos au 31.12.2019 : 40.000 € (200 € par action)
- . exercice clos au 31.12.2020 : 40.000 € (200 € par action)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION (CONVENTIONS REGLEMENTEES)

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans toutes ses dispositions et prend acte qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N
CS

QUATRIEME RESOLUTION

(PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION DU PRESIDENT)

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Carlos FRADIQUE de ses fonctions de Président de la Société datée du 14 décembre 2021 et prenant effet à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT)

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée d'un an, en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Carlos FRADIQUE démissionnaire de ses fonctions de Président :

- Monsieur Christophe FRADIQUE, né le 24 juin 1979, à Roanne (42) de nationalité française, demeurant : 10 bis rue des Epinettes 78200 BOINVILLIERS.

Monsieur Christophe FRADIQUE a fait savoir par avance, qu'il acceptait ces fonctions, et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

(REMUNERATION DU PRESIDENT)

L'assemblée générale décide que Monsieur Christophe FRADIQUE ne percevra pas de rémunération dans le cadre de ses nouvelles fonctions de Président de la Société.

En outre, Monsieur Christophe FRADIQUE aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

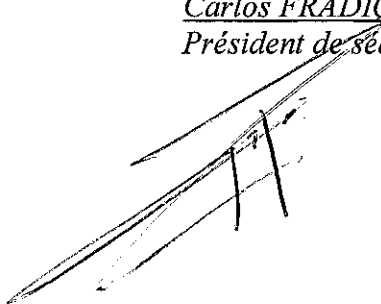
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

R
ce

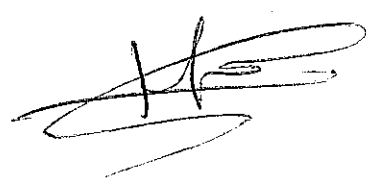
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Carlos FRADIQUE
Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Carlos', written over the printed name and title.

Christophe FRADIQUE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe', written over the printed name and title.